

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1021

31 mai 2007

SOMMAIRE

Abic Holding S.A.	48992	Groupe Sotumec Sàrl	48998
ACE S.à r.l.	48977	Hartborg S.A.	48965
AD Tempus Holding S.à r.l.	48978	HINZ Luxembourg G.m.b.H.	48977
AELF Korbach S.à r.l.	48977	Holdingsfin S.A.	48970
Alnitak S.à r.l.	48964	Interactive Asset Management S.A.	48985
American Motorcycles Luxembourg	48963	International Business Consultancy (BeNe- Lux) S.A.	48969
Angels Overseas Holding S.A.	48976	Investors Guild S.A.	49001
Arfil S.A.	49003	KBD S.A.	49008
Ariel Trading	48989	Kemaba Finance S.A.	48979
Atos Origin Luxembourg PSF S.A.	48970	Kessel Investments S.A.	48968
Balfrin S.A.	49007	Lada Holding S.A.	49005
BHG Luxembourg Sàrl	48962	Les Domaines Sàrl	48992
Born Investments S.A.	49001	Limpiar S.à r.l.	49002
Buderus Foundry Administration S.à r.l.	48988	Location Werner Esch	48975
CarVal Investors Luxembourg S.à r.l.	49004	Luxhelios S.A.	48976
Centuria PVI S.à r.l.	48979	Luxpromo II S.à r.l.	49006
Chatka International S.A.	48971	LWM	49005
Citation Holdings S.A.	48975	Mam Kapp iwwer Waasser A.s.b.l.	48969
Clearstream International	48973	MC Investment Central Europe S.à r.l. ...	49002
Clearstream International	49002	Opus Investment S.à r.l.	48974
CQS Luxembourg Global S.à r.l.	48974	Orbi Invest S.A.	48978
Docu Group (Lux 3) S.à r.l.	48964	Philanthrope S.A.	48993
Dymair International SA	48969	RTL 9 S.A. et Cie S.E.C.S.	48972
Euro Composites S.A.	48963	RTL Shopping S.A. et Cie S.E.C.S.	48971
European NPL S.A.	48989	Sorting Real Estate Company SA	48966
European Real Estate Ventures S.A.	48971	Suhail S.à r.l.	48972
European Wine Trading S.A.	48965	Surgeon	49005
Finalfe S.A.	49004	TMF Administrative Services S.A.	48968
Frankfurt-Trust Invest Luxembourg AG ...	48967	TMF Corporate Services S.A.	48967
Generali Real Estate Fund	48973	TMF Secretarial Services S.A.	48962
Georesources Lux S.A.	48966	TONIC Sector Fund SICAV	49004
GIP-Lux S.A.	49003	Union Properties S.A.	49000
Global Aéro Transport - G.A.T. S.A.	49000	Ventures International S.A.	48975
Golf Shack S.A.	49000	Zink Holding S.A.	48965
Groupe Sotumec SA	48998		

BHG Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 121.651.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters vom 16. Januar 2007

Am 16. Januar 2007 hat der alleinige Gesellschafter der BHG LUXEMBOURG SARL folgende Beschlüsse gefasst.

- Der Rücktritt von Herrn Zang Stefan, Geschäftsführer für die Branchen Maurerarbeiten und Fliesenleger, wohnhaft in 13, Weiberborn, D-54296 Trier wird angenommen.
- Der Rücktritt von Herrn Konz Holger, technischer Geschäftsführer für die Branchen Fussboden- und Malerarbeiten, wohnhaft in 1, Zum Kirschbäumchen, D-54317 Osburg wird angenommen.
- Der Rücktritt von Herrn Jegliewski Ingo, technischer Geschäftsführer für die Branche Elektroinstallationen, wohnhaft in 19, Bergstrasse, D-54331 Pellingen wird angenommen.
- Der Rücktritt von Herrn Traumann, geborener Brandt Andreas, technischer Geschäftsführer für die Branchen Gas-, Wasser-, und Heizungsinstallation, wohnhaft in 7, Werdistrasse, D-54292 Trier wird angenommen.
- Herrn Zang Stefan, vorbenannt, wird als alleiniger Geschäftsführer ernannt. Die Gesellschaft wird durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig verpflichtet.

Luxembourg, den 16. Januar 2007.

S. Zang

Alleiniger Gesellschafter

Référence de publication: 2007046350/7324/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11066. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070044912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

TMF Secretarial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 94.029.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 30 mars 2007 que:

1. Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer pour le terme d'un an:
 - Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - Mademoiselle Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. Les actionnaires ont décidé de réélire en tant que commissaire aux comptes pour le terme d'un an la société FIDUPLAN S.A., RCS Luxembourg B n° 44.563, ayant son siège social à Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour la société

P. Kotoula

Un administrateur

Référence de publication: 2007046637/805/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

AMCL, American Motorcycles Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 4, rue Léon Jouhaux.

R.C.S. Luxembourg F 965.

Changements des articles suivants:

Art. 1^{er}. Le Siège. Le siège social se situe à Esch-sur-Alzette, 4, rue Léon Jouhaux, L-4155.

Art. 5.2. Rayage de la marge exacte de la prolongation

Art. 8. Insertion du vice-président, du responsable de sécurité et d'un assesseur

Art. 9.1. Rayage de la somme exacte de la cotisation annuelle

Art. 9.2. Rayage de la phrase: dons en sa faveur

Art. 14. Correction de la date de la «loi»

Correction de l'enregistrement (date et commune)

- Loi du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif.

- Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2007.

Référence de publication: 2007046554/4967/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01278. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Euro Composites S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.542.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 6. Juni 2005 geht hervor, dass:

die Mandate von

- Herr Rolf M. Alter, Kaufmann, wohnhaft in L-6488 Echternach, 21, rue des Vergers, als Vorsitzender des Verwaltungsrates,

- Herr Dr. Ing. Patrick Frères, wohnhaft in L-9643 Buederscheid, 12, Kaunerreferwé, als Mitglied des Verwaltungsrates,

- Herr Werner Huwer, wohnhaft in D-54294 Trier, In der Schard 7, als Mitglied des Verwaltungsrates,

- Herr Dipl.-Kfm. Horst Willkomm, wohnhaft in D-54666 Irrel, Vor Theren 3, als Mitglied des Verwaltungsrates, für die Dauer von 6 Jahren bis zum 6. Juni 2011 verlängert wurden.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseurs d'Entreprises, mit Gesellschaftssitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 47.771, ist als Rechnungskommissar der Gesellschaft beim Handelsregister eingetragen, übt jedoch das Mandat des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft aus. Es geht deshalb aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 6. Juni 2005 hervor, dass:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseurs d'Entreprises, mit Gesellschaftssitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 47.771, als Rechnungskommissar zu streichen ist und

das Mandat von

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseurs d'Entreprises, mit Gesellschaftssitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 47.771, als Wirtschaftsprüfer,

für die Dauer von 5 Jahren bis zum 6. Juni 2010 verlängert wurde.

Echternach, den 5. März 2007.

Für gleichlautenden Auszug

EURO COMPOSITES

R. M. Alter

Chairman & CEO

Référence de publication: 2007047098/556/35.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07560. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Docu Group (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 106.711.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

En date du 3 avril 2006, Evamaræ Franzen, et non Eva-Marie Franzen comme indiqué préalablement par erreur, a transféré une part sociale C à GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007046602/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Alnitak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 117.017.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 16 mars 2007

Les Associés ont constaté et accepté la démission comme gérant B présentée avec effet au 14 décembre 2006 par Monsieur Umberto Ottaviani.

Les Associés ont constaté et accepté la démission comme gérant B présentée avec effet au 15 mars 2007 par Monsieur Laurent Forget.

Les Associés ont décidé de nommer comme gérant B avec effet au 14 décembre 2006 et ce jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008, Monsieur Giuseppe Vagge, né le 19 mars 1959 à Camogli (Italie), ayant son adresse professionnelle au 10 Via Gaetano Negri, I-20123 Milan (Italie).

Les Associés ont décidé de nommer comme gérant B avec effet au 15 mars 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008, Monsieur Eric Scussel, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérants A:

- Monsieur Kendall Young, né le 9 novembre 1960 en Californie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, 9^{ème} étage, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- Monsieur Alessandro Di Cresce, né le 5 avril 1968 à Codogno (Italie), ayant son adresse professionnelle au 4 Via dei Giardini, I-20121 Milan (Italie);

Gérants B:

- Monsieur Giuseppe Vagge, né le 19 mars 1959 à Camogli (Italie), ayant son adresse professionnelle au 10 Via Gaetano Negri, I-20123 Milan (Italie);

- Monsieur Francesco Moglia, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Eric Scussel, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

ALNITAK S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007047266/1005/37.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

E.W.T., European Wine Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.657.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2007

- La reconduction tacite des mandats des Administrateurs, Maître Jim Penning, avocat, demeurant au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Maître Pierre Olivier Wurth, avocat, demeurant au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Maître Philippe Penning, avocat, demeurant au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et du Commissaire aux Comptes, la société MONTBRUN REVISION S. à r. l., établie et ayant son siège au 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg est acceptée à compter du 21 juin 2006. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

EUROPEAN WINE TRADING S.A. (E.W.T. S.A.)

P.-O. Wurth / J. Penning

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil

Référence de publication: 2007046603/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06310. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Zink Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.694.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 décembre 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour ZINK HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007046629/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Hartborg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 79.744.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007047369/203/11.

(070046060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Sorting Real Estate Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.512.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mars 2007

1) La société LOUV S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 20 avril 2006, pour un mandat d'une durée d'1 an, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Statutaire 2007 conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915.

2) La société FIDIS S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.312, nommée administrateur en date du 20 avril 2006, pour un mandat d'une durée d'1 an, a désigné Madame Betty Prudhomme, née le 30 janvier 1960, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Statutaire 2007 conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915.

3) La société DMC S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 20 avril 2006, pour un mandat d'une durée d'1 an, a désigné Madame Saliha Boulhais née le 7 juin 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Statutaire 2007 conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915.

4) Le Conseil d'Administration décide d'élire la société DMC Sàrl, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, représentée par son gérant unique et représentant permanent Madame Saliha Boulhais, employée privée, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat de gérant unique de la société DMC Sàrl, administrateur. Son mandat viendra dès lors à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

SORTING REAL ESTATE COMPANY S.A.

FIDIS Sàrl / DMC sàrl

Signature / Signature

Référence de publication: 2007046631/795/36.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Georesources Lux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 47.794.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2007 que Monsieur Laurent Backes, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommé nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Manuel Lentz, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur

Référence de publication: 2007046642/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

TMF Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.993.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 30 mars 2007 que:

1. Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer pour le terme d'un an:

- Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Mademoiselle Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. Les actionnaires ont décidé de réélire en tant que commissaire aux comptes pour le terme d'un an la société FIDUPLAN S.A., RCS Luxembourg B n^o 44.563, ayant son siège social à Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour la société

P. Kotoula

Un administrateur

Référence de publication: 2007046638/805/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Frankfurt-Trust Invest Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.891.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG, mit Sitz in Luxemburg, vom 2. März 2007 geht hervor, dass:

- Herr Dr. Jörg Frantzmann als Mitglied des Verwaltungsrats zum 31. Dezember 2006 ausgeschieden ist.

- Herr Gerhard Engler, wohnhaft im Hollunderweg Nr. 1, D-65527 Niedernhausen, der seit dem 1. Januar 2007 als vorläufig bestimmter Nachfolger von Herrn Dr. Jörg Frantzmann fungierte, als neues Mitglied des Verwaltungsrats zum 2. März 2007 bestätigt wurde.

- das Mandat der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder Karl Stäcker, Gerhard Engler und Frank Rybka, um ein weiteres Jahr, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008 verlängert wurde.

- das Mandat der PricewaterhouseCoopers S.à r.l., luxemburg, als Wirtschaftsprüfer (Umbenennung von Rechnungskommissare in Wirtschaftsprüfer gemäss Satzungsänderung vom 16. Mai 2006) um ein weiteres Jahr, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008 verlängert wurde.

Luxemburg, den 6. März 2007.

FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG

M. Anell / L. Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007046665/2393/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

TMF Administrative Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.030.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 30 mars 2007 que:

1. Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer pour le terme d'un an:

- Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Mademoiselle Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. Les actionnaires ont décidé de réélire en tant que commissaire aux comptes pour le terme d'un an la société FIDUPLAN S.A., RCS Luxembourg B n^o 44.563, ayant son siège social à Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour la société

P. Kotoula

Un administrateur

Référence de publication: 2007046639/805/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Kessel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.405.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 mars 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Daniel Galhano, Monsieur Eric Magrini et Monsieur Philippe Toussaint, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur

- Monsieur Eric Magrini, Administrateur

- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour KESSEL INVESTMENTS S.A.

P. Toussaint / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007047245/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Dymair International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 54.423.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2004, les mandats des administrateurs LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg ont été renouvelés pour une durée de 6 ans.

La société anonyme KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée aux fonctions d'administrateur, en remplacement de la société NEXIS S.A., démissionnaire, également pour une durée de 6 ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Pour DYMAIR INTERNATIONAL S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007046640/1017/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

International Business Consultancy (BeNeLux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.626.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2006 que:

- la cooptation du 18 octobre 2006 de Monsieur Bart Van Zele au Conseil d'Administration a été ratifiée.
- la cooptation du 19 octobre 2006 de Monsieur Pierre Schmit au Conseil d'Administration a été ratifiée.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007046641/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Mam Kapp iwwer Waasser A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg F 6.982.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2007

Les associés de l'association MAM KAPP IWWER WAASSER, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, en date du 5 avril 2007, ont décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social à l'adresse suivante:

141, avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007046954/7573/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01691. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Atos Origin Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 37.048.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 6 mars 2007

Le Conseil d'Administration a décidé de déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne la gestion journalière à Monsieur Ludo Joannes Van den Kerckhove, administrateur, qui portera désormais le titre d'administrateur-délégué de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2007 et pour un mandat d'une durée indéterminée.

Monsieur Ludo Joannes Van den Kerckhove, réside actuellement à Wijngaardberg, 52, 2170 Merksem en Belgique.

Le Conseil d'Administration prend également acte de la fin du mandat de déléguée à la gestion journalière de Madame Karin Cnaepkens, domiciliée au 7, Lariksdreef à B-2900 Schoten en Belgique, avec effet au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

ATOS ORIGIN LUXEMBOURG PSF S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007046643/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Holdingsfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.902.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Eric Giacometti, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un terme de - 1 - (un) an - ALTER AUDIT Sarl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / J.-P. Fiorucci

Référence de publication: 2007047294/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Chatka International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 86.293.

EXTRAIT

En date du 15 mars 2007, le Conseil d'Administration de QUAZARS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de Malte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro 993411309 ayant son siège social à Brazilia Court (Ap 3), Tunarra Promenade, M- Ghadira Melieha, étant membre du Conseil d'Administration de la Société a pris la résolution suivante:

- Monsieur Alain Di Duca, né le 21 août 1956 à Liège (Belgique), demeurant à Brazilia Court (Ap 3), Tunarra Promenade, M - Ghadira Melieha, est nommé représentant permanent de QUAZARS LIMITED dans le Conseil d'Administration de la Société avec effet au 15 mars 2007 et pour la durée du mandat.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007046644/317/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

RTL Shopping S.A. et Cie S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 58.906.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 21 juin 2006 que:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, a été nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée d'un exercice qui prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mars 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007046645/4170/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

European Real Estate Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.324.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046993/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07437. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

RTL 9 S.A. et Cie S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 51.026.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 21 juin 2006 que:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, a été nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée d'un exercice qui prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mars 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007046646/4170/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Suhail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.013.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 mars 2007

L'Associé Unique a constaté et accepté la démission comme gérant B présentée avec effet au 14 décembre 2006 par Monsieur Umberto Ottaviani.

L'Associé Unique a constaté et accepté la démission comme gérant B présentée avec effet au 15 mars 2007 par Monsieur Laurent Forget.

L'Associé Unique a décidé de nommer comme gérant B avec effet au 14 décembre 2006 et ce jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008, Monsieur Giuseppe Vagge, né le 19 mars 1959 à Camogli (Italie), ayant son adresse professionnelle au 10 Via Gaetano Negri, I-20123 Milan (Italie).

L'Associé Unique a décidé de nommer comme gérant B avec effet au 15 mars 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008, Monsieur Eric Scussel, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérants A:

- Monsieur Kendall Young, né le 9 novembre 1960 en Californie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, 9^{ème} étage, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

Gérants B:

- Monsieur Giuseppe Vagge, né le 19 mars 1959 à Camogli (Italie), ayant son adresse professionnelle au 10 Via Gaetano Negri, I-20123 Milan (Italie);

- Monsieur Eric Scussel, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

SUHAIL S.À.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007047217/1005/34.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Generali Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

RECTIFICATIF*Extrait*

Lors de l'enregistrement des résolutions des actionnaires prises en date du 19 décembre 2006, nous avons fait une erreur d'orthographe dans le nom de l'un de nos Administrateur.

Le nom correct étant M. Bernhard Berg, et non pas M. Bernard Berg (né le 12 juillet 1959 à Oberstadtfeld - Allemagne, demeurant à An der Leimenkaut 36, 65207 Wiesbaden - Allemagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mars 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007046647/4170/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

En date du 1^{er} septembre 2006, Monsieur Marc Hoffmann a démissionné du conseil d'administration de CLEARSTREAM INTERNATIONAL.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

André Roelants, Président

Jeffrey Tessler

Michel Bois

Andrew Bruce

Ernst-Wilhelm Contzen

Guillaume Fromont

Matthias Ganz

Ralf Gissel

Mathias Hlubek

Dominique Hoenn

Eric Hollanders

Josef Landolt

Jean Meyer

Lutz Raettig

Paul Schonenberg

Renato Tarantola

Francesco Vanni d'Archirafi

Roberto Vicario

Antonio Zoido

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047288/2229/34.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

CQS Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 207.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.642.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales entre CQS CAYMAN LIMITED PARTNERSHIP et CQS FINANCE SA exécutée en date du 1^{er} juin 2006 que les 4.140 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale USD 50,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société, sont détenues depuis le 1^{er} juin 2006 par CQS FINANCE S.A.

Depuis le 1^{er} juin 2006, les 4.140 parts sociales de la Société sont détenues:

CQS FINANCE S.A., ayant son siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 115.191

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 mars 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007046648/4170/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.778.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales entre CEP II PARTICIPATIONS Sàrl SCAR et CEP II INVESTMENT Sàrl exécutée en date du 19 février 2007 que 250 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune représentant ensemble la moitié du capital social de la Société, sont détenues depuis le 19 février 2007 par CEP II INVESTMENT Sàrl.

Depuis le 19 février 2007, les 500 parts sociales de la Société sont détenues par:

- ADVENT STEEL S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.231, détient 250 parts sociales.

- CEP II INVESTMENT Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30, boulevard Royal L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.535, détient 250 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mars 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007046649/4170/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Citation Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 17.438.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme CITATION HOLDINGS S.A. tenue en date du 5 février 2007 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Administrateurs:

- Simon Baker, Dawn Shand, Corinne Néré

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED, 9, Pelican Drive, Road Town (Tortola), Ile Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Référence de publication: 2007046652/4642/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Location Werner Esch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 28, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 97.132.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007047005/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00525. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.720.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 9 mars 2007

Le Conseil décide d'accepter la démission de M. Laurent Forget de ses fonctions de président du Conseil d'Administration et de celles d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Le Conseil coopte comme nouvel administrateur, Monsieur Eric Scussel, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le Conseil décide de nommer avec effet immédiat M. Francesco Moglia aux fonctions de président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VENTURES INTERNATIONAL S.A.

S. Bodjanski

Référence de publication: 2007046653/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Luxhelios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.279.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Salvatore Desiderio en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandì, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 8 août 2006. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Salvatore Desiderio en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Eric Giacometti et de nommer:

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renommer, pour un terme de 1 (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Le conseil d'administration

J.-P. Fiorucci / M. La Rocca

Référence de publication: 2007047453/43/34.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Angels Overseas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 90.299.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung,
abgehalten als Ausserordentliche Generalversammlung am 8. März 2007*

Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Abschlussprüfers Euro Associates mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, und ernennt zum neuen Abschlussprüfer die gesellschaft EUROCOMPTE S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau. Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2008.

Luxembourg, 8. März 2007.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2007046663/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

ACE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 114.346.

—
EXTRAITS

En date du 12 septembre 2006, les actionnaires de MACQUARIE GOODMAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., associé unique de la Société, ont décidé de modifier la dénomination sociale de l'associé en ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

En date du 8 février 2007, les gérants d'ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., associé unique de la Société, ont décidé de transférer le siège social de l'associé du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Pulsford

Mandataire

Référence de publication: 2007046957/6981/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07360. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

HINZ Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.782.

—
Gemäß eines Beschlusses des alleinigen Gesellschafters, Horst Hinz, vom 1. März 2007, wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. März 2007 an folgende Adresse verlegt:

L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. März 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sàrl

Unterschrift

Référence de publication: 2007046979/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

AELF Korbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 118.357.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 19 mars 2007

1. Les démissions de Monsieur Enzo Guastaferrri et Monsieur David Duffield ont été acceptées avec effet au 15 janvier 2007 et au 19 mars 2007 respectivement.

2. Monsieur Philippe van Der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst en Belgique, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri avec effet au 15 janvier 2007, pour une durée indéterminée et Monsieur Daniel Peeters, né le 16 avril 1968 à Schoten en Belgique, avec adresse professionnelle au Boechoutlaan, 55, B-1853 Strombeek-Bever, Belgique a été nommé gérant de la Société en remplacement de Monsieur David Duffield avec effet au 19 mars 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

a. Philippe Van der Beken

b. Daniel Peeters

3. Le transfert du siège social de la Société du 46A, boulevard John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2007 a été approuvé.

Fait le 19 mars 2007.

Pour AELF KORBACH S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007046958/6981/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07365. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Orbi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.525.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 mars 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Carl Speecke, Monsieur Jean Fell et Monsieur Pierre Van Halteren, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Carl Speecke, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Pierre Van Halteren, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour ORBI INVEST S.A.

P. Van Halteren / C. Speecke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007047244/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

AD Tempus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 109.151.

Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 23 décembre 2006

Première résolution

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la société AD TEMPUS HOLDING S.à r.l. du 207, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 119, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg avec effet immédiat.

Le Gérant, Monsieur Anders Gjoen, a également transféré son adresse professionnelle au 119, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007046961/7517/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05596. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Kemaba Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.418.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 mars 2007

1. Le siège social de la société est transféré au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg;
2. Les démissions de Monsieur Vincenzo Arno', Monsieur Régis Donatti et Giovanni Stucchi de leurs postes d'administrateurs sont acceptées.
3. Monsieur François Georges, né le 20 mars 1967, à Luxembourg avec adresse professionnelle au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société avec avec pouvoir de signature B et Monsieur Paolo Di Filippo, né le 29 mai 1965 à Turin avec adresse à Turin avec adresse à Royalty House, 32 Sackville Street, London W1S 3EA est nommé administrateur de la société avec pouvoir de signature A. Le mandat des nouveaux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
4. Suite à une erreur sur l'inscription du commissaire aux comptes, il faut lire INDEPENDANT S.à r.l. au lieu de INDEPENDENT S.à r.l.. La démission de INDEPENDANT S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.
5. La GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, R.C.S. Luxembourg N ° B 22.668 est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de INDEPENDANT S.à r.l.. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

KEMABA FINANCE S.A.

R. Donati

Administrateur

Référence de publication: 2007046963/545/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05502. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Centuria PVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 125.630.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of March.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CENTURIA HOLDING B.V., having its registered office at NL-1043 BW Amsterdam, Naritaweg 165, Telestone 8, with the Trade and Companies Register of Amsterdam under number 1222775,

here represented by Mr Nabil Akhertous, private employee, having her professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of CENTURIA PVI S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least or by the sole partner.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In case of several partners and in the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors of the partners, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII, notably articles 200-1 and 200-2 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
CENTURIA HOLDING B.V., prenamed	500 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting of partners

The above named person represented as stated hereabove, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg.
2. The following persons are appointed, for an indefinite period, as managers of the Company:

Mrs Nicole Bouton, with professional address at 203, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris, France born on 17th December 1947 in Paris (11), France;

Mr Philippe Haquenne, private employee, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg, born on 15th January 1948 in Mons; and

Mr Eddy Dôme, private employee, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg, born on 16th August 1965 in Waremme.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CENTURIA HOLDING B.V., ayant son siège à NL-1043 BW Amsterdam, Naritaweg 165, Telestone 8, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 1222775.

ici représentée par Monsieur Nabil Akhertous, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CENTURIA PVI S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(nt) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du individuelle d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision con-

traire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts souscrites
CENTURIA HOLDING B.V., susmentionnée	500 parts

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et la comparante représentée comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Nicole Bouton, ayant son adresse professionnelle au 203, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France née le 17 décembre 1947 à Paris, 11^e France;

Monsieur Philippe Haquenne, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg, né le 15 janvier 1948 à Mons; et

Monsieur Eddy Dôme, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg, né le 16 août 1965 à Waremmé.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Akhertous, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007. Relation: LAC/2007/2898. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007047155/202/332.

(070045838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Interactive Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 125.664.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1.- La société GOLDFINGER FINANCE AND NETWORKS LIMITED, ayant son siège social à 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, ici représentée par Monsieur Rémy Louis, en vertu d'un pouvoir général lui délivré.

2.- Monsieur Rémy Louis, Administrateur de sociétés, né le 12 janvier 1958 à F - Etrépagny (27), demeurant à F-06400 Cannes, 13, avenue du Grand Pin.

3.- Madame Isabelle Louis née Mesnil, Administrateur de sociétés, née le 5 mai 1960 à F - Mont Saint Aignan (76), demeurant à F-06400 Cannes, 13, avenue du Grand Pin, ici représentée par Monsieur Rémy Louis, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

4.- Mademoiselle Axelle Louis, juriste, née le 4 décembre 1986 à F - Levallois-Perret (92), demeurant à F-06400 Cannes, 13, avenue du Grand Pin, ici représentée par Monsieur Rémy Louis, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdits pouvoirs, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formée une société anonyme sous la dénomination de INTERACTIVE ASSET MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront éminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera Luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. la société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-), représenté par mille actions (1.000) de cinquante euros (50,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividende, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

	Actions
1. - La Société GOLDFINGER FINANCE AND NETWORKS LTD	940
2. - M. Rémy Louis	20
3. - Mme Isabelle Louis	20
4. - Melle Axelle Louis	20
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 100% pour cent de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêté, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois membres au moins et celui des commissaires à un:
2. - Sont nommés administrateurs de la société:
 - a) Monsieur Rémy Louis, F-06400 Cannes, 13, avenue du Grand Pin, Administrateur de sociétés, né le 12 janvier 1958 à F - Etrépagny (27)
 - b) Madame Isabelle Louis née Mesnil, F-06400 Cannes, 13, avenue du Grand Pin, Administrateur de sociétés, née le 5 mai 1960 à F - Mont-Saint-Aignan (76)
 - c) Mademoiselle Axelle Louis, F-06400 Cannes, 13, avenue du Grand Pin, Juriste, née le 4 décembre 1986 à F - Levallois-Perret (92)
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur Pascal Bonnet, commissaire aux comptes, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2012.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué Monsieur Rémy Louis, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. Louis, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007. Relation: LAC/2007/1037. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007047751/211/152.

(070046288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Buderus Foundry Administration S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.080.

Extrait des résolutions prises par le liquidateur en date du 26 mars 2007

Il a été décidé que le siège social de la société serait transféré du:

46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au:

6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007046965/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Ariel Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1944 Luxembourg, 4, rue Frantz Liszt.
R.C.S. Luxembourg B 118.773.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire, le 13 février 2007 à 16.00 heures à Luxembourg

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 4, rue Frantz Liszt, L-1944 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs suivants:

- Madame Sibelle Sonia Bai De Souza demeurant au 57, rue Henri Dunant, L-1426 Beggen
- Madame Pélagie Vanhems-Assoumou demeurant au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

L'assemblée décide de nommer jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010 les administrateurs suivants:

- Madame Patricia Maria Maveau demeurant 4, rue Frantz Liszt, L-1944 Luxembourg, née le 30 avril 1962
- Madame Christiane Marie J. Staar demeurant 159, Millewee, L-2155 Luxembourg, née le 27 mars 1952

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société VERICOM S.A. demeurant au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de nommer jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010 la société BUSINESS CONSULTANCY SERVICES S.A. demeurant 21, avenue des Bains, L-5610 Mondorf les Bains en qualité de commissaire aux comptes. (R.C.S. B 86.687)

L'actionnaire majoritaire signe la liste de présence. Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.15 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2007046967/6709/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05923. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.186.

In the year two thousand and seven, on March fifteenth.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr Emile Dax, clerk de notaire, residing in Garnich,

acting in his capacity as attorney of the board of directors of EUROPEAN NPL S.A., by virtue of the minute of the board of directors dated February 5th, 2007, copy of which document, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

The appearing person required the notary to record that:

I) The company EUROPEAN NPL S.A., a «société anonyme», having its registered office in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, registered with the trade register in Luxembourg under the number B 121.186, was incorporated by deed of the undersigned notary, on November 2nd 2006, published in the Mémorial C, number 2365 of December 19th, 2006, the articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary, on December 19th, 2006, not yet published in Mémorial C.

II) According to Article 5.1 of the articles of Incorporation, the subscribed capital is set at one million eight hundred and fifty-one thousand one hundred and twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 1,851,126.25), represented as follows:

- nine hundred ninety-two thousand two hundred three (992,203) class A ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid-up (the «Class A Shares»);

- four hundred eighty-eight thousand six hundred ninety-seven (488,697) class B ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), fully paid-up (the «Class B Shares»)

- one (1) class C preferred share with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), fully paid-up (the «Class C Share», together with the Class A Shares and the Class B Shares: the «Shares»).

III) According to Article 8.3 of the Articles of Incorporation the Company has, in addition to the issued share capital, an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.00) divided into six hundred seventy thousand (670,000) Class A Shares and three hundred thirty thousand (330,000) Class B Shares within the limit of the authorized capital.

IV) Pursuant to the provisions of Article 8.4 of the Articles of Incorporation the Board of Directors is authorized, during a period ending two (2) years following the date of incorporation to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several installments.

V) Pursuant to the authorization given to the Board of Directors in conformity with the provisions of said Articles 8.3 and 8.4 and pursuant to the resolutions passed at its meeting of February 5th, 2007, the board of directors has decided to increase the subscribed share capital as at March 15th, 2007, by an amount of one hundred eighty-nine thousand five hundred and seventeen euro and fifty cents (€ 189,517.50) to bring it from its present amount of one million eight hundred and fifty-one thousand one hundred and twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 1,851,126.25) to two million forty thousand six hundred and forty-three euro and seventy-five cents (€ 2,040,643.75) by the creation and the issue of one hundred and one thousand five hundred eighty-two (101,582) class A ordinary shares and fifty thousand thirty-two (50,032) class B ordinary shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and a share premium for fifty-seven euro and fifty cents (EUR 57.50) per each new class A and B ordinary shares, having the same rights and obligations as the existing A and B ordinary shares.

The Board of directors decided to accept that the one hundred and one thousand five hundred and eighty-two (101,582) new class A ordinary shares be subscribed by DGAD INTERNATIONAL, as stated on the subscription form and that all shares are paid up in cash so that the sum of five million nine hundred sixty-seven thousand nine hundred forty-two euro and fifty cents (€ 5,967,942.50) representing one hundred twenty-six thousand nine hundred and seventy-seven euro and fifty cents (€ 126,977.50) of share capital and five million eight hundred and forty thousand nine hundred and sixty-five euros (€ 5,840,965.00) of share premium is at the disposal of the company, and that the fifty thousand and thirty-two (50,032) new class B ordinary shares be subscribed by PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., as stated on the subscription form and that all shares are paid up in cash so that the sum of two million nine hundred thirty-nine thousand three hundred and eighty euro (€ 2,939,380.00) representing sixty-two thousand five hundred and forty euro (€ 62,540.00) of share capital and two million eight hundred and seventy-six thousand eight hundred and forty euro (€ 2,876,840.00) of share premium is at the disposal of the company.

These new shares have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of eight million nine hundred seven thousand three hundred and twenty-two euro and fifty cents (€ 8,907,322.50), is at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

VI) As consequence of such increase of capital, the Article 5.1 of the Articles of Incorporation will now read as follows:

Art. 5.1. The subscribed capital is set at two million forty thousand six hundred and forty-three euro and seventy-five cents (€ 2,040,643.75), represented as follows:

- one million ninety-three thousand seven hundred and eighty-five (1,093,785) class A ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid-up (the «Class A Shares»);

- five hundred thirty-eight thousand seven hundred and twenty-nine (538,729) class B ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), fully paid-up (the «Class B Shares»)

- one (1) class C preferred share with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), fully paid-up (the «Class C Share», together with the Class A Shares and the Class B Shares: the «Shares»).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately ninety-four thousand one hundred euro (€ 94,100.00).

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de EUROPEAN NPL S.A., en vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 5 février 2007, copie dudit document, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société EUROPEAN NPL S.A., société anonyme, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.186, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 02 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2365 du 19 décembre 2006,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, en voie de publication au Mémorial C.

II) Aux termes de l'article 5.1 des statuts, le capital social souscrit est fixé à un million huit cent cinquante et un mille cent vingt-six euros et vingt-cinq centimes d'Euro (€ 1.851.126,25) divisé comme suit:

- neuf cent quatre-vingt-douze mille deux cent trois (992.203) actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les «Actions de Catégorie A»);

- quatre cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix sept (488.697) actions ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les «Actions de Catégorie B»);

- une (1) action privilégiée de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 1,25) chacune (l'«Action de Catégorie C»; ensemble avec les Actions de Catégorie A et B, les «Actions»).

III) Conformément à l'article 8.3 des statuts la Société a en plus du capital émis, un capital autorisé non encore émis d'un montant maximal de EUR 1.250.000,00 (un million deux cent cinquante mille Euros) divisé en six cent soixante dix mille (670.000) Actions de Catégorie A et trois cent trente mille (330.000) Actions de Catégorie B dans les limites du capital autorisé.

IV) Aux termes des dispositions de l'article 8.4 des statuts le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant deux (2) ans après la date de la constitution à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé à une ou plusieurs reprises.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions des articles 8.3 et 8.4 des statuts et aux termes des résolutions prises en sa réunion du 2 février 2007, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à la date du 15 mars 2007 d'un montant de cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent dix-sept euros et cinquante cents (€ 189.517,50) pour le porter de son montant actuel de un million huit cent cinquante et un mille cent vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 1.851.126,25) à deux millions quarante mille six cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents (€ 2.040.643,75) par la création et l'émission de cent un mille cinq cent quatre-vingt-deux (101.582) actions ordinaires nouvelles de catégorie A et cinquante mille trente-deux (50.032) actions ordinaires nouvelles de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et une prime d'émission de cinquante-sept euros et cinquante cents (EUR 57,50) pour chaque nouvelles actions ordinaires de Catégorie A et B, ayant les mêmes droits et avantages que ceux accordés aux actions de catégorie A et B existantes.

Le conseil d'administration a décidé d'accepter que les cent un mille cinq cent quatre-vingt-deux (101.582) actions ordinaires nouvelles de catégorie A soient souscrites par DGAD INTERNATIONAL SàRL, tel qu'il résulte d'un bulletin de souscription et que toutes les actions sont intégralement libérées de sorte que la somme de cinq millions neuf cent soixante-sept mille neuf cent quarante-deux euros et cinquante cents (€ 5.967.942,50) représentant cent vingt-six mille neuf cent soixante-dix sept euros et cinquante cents (€ 126.977,50) de capital et cinq millions huit cent quarante mille neuf cent soixante-cinq euros (€ 5.840.965,00) de prime d'émission se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, et que les cinquante mille trente-deux (50.032) actions ordinaires nouvelles de catégorie B soient souscrites par PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., tel qu'il résulte d'un bulletin de souscription et que toutes les actions sont intégralement libérées de sorte que la somme de deux millions neuf cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt euros (€ 2.939.380,00) représentant soixante-deux mille cinq cent quarante euros (€ 62.540,00) de capital et deux millions huit cent soixante-seize mille huit cent quarante euros (€ 2.876.840,00) de prime d'émission se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Ces actions nouvelles ont été entièrement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que le montant de huit millions neuf cent sept mille trois cent vingt-deux euros et cinquante cents (€ 8.907.322,50) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital l'article 5.1 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5.1.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux millions quarante mille six cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents (€ 2.040.643,75) divisé comme suit:

- un million quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.093.785) actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les «Actions de Catégorie A»);
- cinq cent trente-huit mille sept cent vingt-neuf (538.729) actions ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les «Actions de Catégorie B»);
- une (1) action privilégiée de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (l'«Action de Catégorie C»; ensemble avec les Actions de Catégorie A et B, les «Actions»).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital sont estimés à environ quatre-vingt-quatorze mille cent euros (€ 94.100,00).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Al., le 23 mars 2007, Relation: EAC/2007/2779. — Reçu 89.073,23 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007048547/219/168.

(070047286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Les Domaines Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 110.197.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, C n ° 45 du 7 janvier 2006.

Nous vous informons que le siège de la société LES DOMAINES S.à r.l., au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat au 26 mars 2007.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Pour LES DOMAINES S.à r.l.

COMPTIS S.A.

F. Thiebaut / O. Claeys

Gestionnaire / Liquidateur

Référence de publication: 2007046968/687/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Abic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.706.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 28 décembre 2006

L'assemblée prend acte de la démission de Jacques Tordoor, né le 27 mai 1948 à Longwy (F), avec adresse professionnelle 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Guy Glesener, né le 2 décembre 1946 à Luxembourg, 133,

avenue Pasteur, L-2535 Luxembourg, Alphons Van Hool, né le 8 février 1929 à Koningshooikt (B), Heibergsraat, 108, B-2222 Itegem et Joanna Van Hool-Govaerts, née le 22 août 1936 à Itegem (B), Heibergstraat, 108, B-2222 Itegem de leur poste d'Administrateurs de la société et de AUDITEX S.à r.l., ayant son siège social 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 91.559, de son poste de Commissaire de la société.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Serge Cammaert, né à Hamme (Belgique), le 1^{er} mai 1970, avec adresse professionnelle au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Monsieur Dominique Ransquin, né à Namur, le 4 septembre 1951, avec adresse professionnelle au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg

- la société FIDELIN S.A., R.C.S. n ° B 46.740, ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et comme nouveau commissaire:

BANQUE DELEN LUXEMBOURG, R.C.S. n ° 27.146, ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2007.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007046969/660/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Philanthrope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 125.709.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

ARCHON Sàrl, ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.198,

ici représentée par Monsieur Stéphane Broussaud, ayant son adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, agissant en sa qualité de gérant.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de PHILANTHROPE S.A. (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le

contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de mai à 12.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique) tant que la Société a un actionnaire unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant tel que représenté déclare qu'il a souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.200,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateur de la Société est fixé à 1 (un);

2. est nommé Administrateur Unique de la Société la personne suivante:

Monsieur Stéphane Broussaud, fiscaliste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

3. est nommée commissaire aux comptes de la Société:

ALTER AUDIT Sàrl, de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675;

4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2008; et

5. le siège social de la société est fixé au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Broussaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation: LAC/2007/1448. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007047743/211/278.

(070046665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Groupe Sotumec Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Groupe Sotumec SA).

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 113.881.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GROUPE SOTUMEC SA, établie et ayant son siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B113.881, constituée suivant acte Paul Bettingen de Niederanven en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 856 du 29 avril 2006, modifié suivant acte Paul Bettingen de Niederanven en date du 1^{er} juin 2006, publié au susdit Mémorial C, numéro 1670 du 4 septembre 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Antonio Bordon, demeurant à Gandrange (France), qui désigne comme secrétaire Roberto Vasta, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Saïd Agoumimelcha, demeurant à Knutange (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Transfert de siège social.

- Refonte des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix au L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée et procède à la refonte des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GROUPE SOTUMEC SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut emprunter avec ou sans garantie et peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Prendre tous intérêts et participations par tous les modes de concours ou d'interventions dans toutes entreprises similaires ou susceptibles de favoriser le développement de ses affaires.

La société aura également pour objet la réalisation de pièces mécaniques à destination de l'industrie, la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance en mécanique générale.

La société a en outre pour objet la vente d'éléments préfabriqués en bois et en matière synthétique ainsi que le commerce d'articles pour le bâtiment, pièces métalliques et autres utilisées dans l'industrie.

En vue de réaliser son objet, la société pourra:

- Importer et exporter.
- Traiter, sous-traiter, représenter et commissionner.
- Posséder, acquérir, louer, aménager, équiper, transformer tous immeubles, chantiers, dépôts et magasins.

La société peut par ailleurs accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par cent (100) parts sociales de trois cent dix (310,-) Euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) ENNINGS SA, quatre-vingt-dix-neuf	99
2) Antonio Bordon, une	<u>1</u>
Total: Cent	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
 - * Antonio Bordon, demeurant à F-57175 Gandrange, 503, rue Louis Jost, gérant technique;
 - * Said Agoumimelcha, demeurant à F-57240 Knutange, 25, rue Clos Sainte Geneviève, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 30, Dernier Sol.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Bordon, Vasta, Agoumimelcha, R. Arrenddorff.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2006, vol. 471, fol. 45, fol. 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2007.

R. Arrenddorff.

Référence de publication: 2007047103/218/94.

(070045919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Union Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.108.

Le siège de la société a été dénoncé le 9 mars 2007, par FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A. et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A.

P. Haquenne

Managing-Director

Référence de publication: 2007046971/6654/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Golf Shack S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 41.586.

Avec effet au 21 mars 2007, la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme GOLF SHACK S.A.

Avec effet au 21 mars 2007:

- la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

- la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

- Monsieur Jacques Claeys a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

- la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a donné démission de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007046973/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Global Aéro Transport - G.A.T. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.921.

Avec effet au 13 mars 2007, la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme GLOBAL AERO TRANSPORT - G.A.T. S.A.

Avec effet au 13 mars 2007, les sociétés à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT et A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES ont donné démission de leurs fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007046975/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Investors Guild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.496.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007047002/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06302. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Born Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.575.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 19 février 2007

1. Monsieur Dogan Aydin, administrateur de sociétés, né le 15 avril 1936 à Kelkit demeurant à 51, Altunizade Oymaci Sok., TR-81190 Uskündar, Istanbul, Turquie a été reconduit dans ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. Madame Imre Barmanbek, administrateur de sociétés, née le 27 mars 1942 à Rami-Istanbul demeurant à 51, Altunizade Oymaci Sok., TR-81190 Uskündar, Istanbul, Turquie, a été reconduite dans ses mandats d'administrateur-délégué et administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Mademoiselle Vasfiye Hanzade Dogan, administrateur de sociétés, demeurant à 51, Altunizade Oymaci Sok., TR-81190 Uskündar, Istanbul, Turquie, a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprise, R.C.S. Luxembourg B 29.501 avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BORN INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A

Signatures

Référence de publication: 2007046977/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Limpiar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.362.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 19 mars 2007:

- Ancienne situation associés:

	Parts sociales
Monsieur Przemyslaw Krych, résidant à Ul. Wiejska 12, 05-500, Jozefoslaw-Piaseczno, Pologne.	125
MAC ARTHUR'S PARK CORPORATION N.V., avec siège social à Berg, Arrarat 1, Curaçao, Antilles Néerlandaises.	125
Total:	250

- Nouvelle situation associé unique:

MAC ARTHUR'S PARK CORPORATION N.V. détient désormais la totalité des 250 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Pour LIMPIAR S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007047247/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

MC Investment Central Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 107.135.

Le siège social de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., associée, a été transféré à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

La société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. a transféré son siège social à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MC INVESTMENT CENTRAL EUROPE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007046978/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07026. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

En date du 24 novembre 2006, Monsieur André Roelants a été nommé Président du conseil d'administration de CLEARSTREAM INTERNATIONAL.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

André Roelants, Président

Jeffrey Tessler

Michel Bois

Andrew Bruce
Ernst-Wilhelm Contzen
Guillaume Fromont
Matthias Ganz
Ralf Gissel
Mathias Hlubek
Dominique Hoenn
Eric Hollanders
Josef Landolt
Jean Meyer
Volker Potthoff
Lutz Raettig
Paul Schonenberg
Renato Tarantola
Francesco Vanni d'Archirafi
Roberto Vicario
Antonio Zoido

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047289/2229/35.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

GIP-Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.623.

—
EXTRAIT

La société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à r.l. informe qu'il a été décidé à l'unanimité que le siège social de la société GIP-LUX S.A., établie au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. B 109.623, est dénoncé à partir de ce jour, Mercredi 28 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES

H. Maudarbocus

Référence de publication: 2007046990/6839/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Arfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 60.046.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 mars 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Le conseil d'Administration
M. La Rocca / J.-P. Fiorucci
Président / Administrateur

Référence de publication: 2007046991/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.261.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 27 décembre 2006

Le 27 décembre 2006, l'Associé Unique de CarVal INVESTORS LUXEMBOURG S.a r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de CarVal INVESTORS LLC, avec siège social au 12700, Whitewater Drive, 55343-9439 Minnetonka, USA, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer M. Gregor Klaedtke, résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007047104/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Finalfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.209.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 mars 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Le conseil d'Administration

S. De Meo / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Référence de publication: 2007046992/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

TONIC Sector Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.561.

—
Le rapport annuel révisé au 14 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

P. Bartz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007046994/1183/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00459. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070045642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Lada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.237.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 31 janvier 2007 que:

- M. Sergey V. Fomin, M. Andrey I. Boginskiy, M. Denis V. Zhidkov et Madame Olga V. Kostyukovich, tous domiciliés professionnellement à R-445633 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, N ° 36 ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs en remplacement de M. Vladimir Artjakov, M. Alexander Pronin et M. Edward Zernin et que leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047096/2194/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03980. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070045893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 69.890.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007046995/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00932. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070045638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Surgeon, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.692.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007046996/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00944. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070045636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Luxpromo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 63.828.

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Gilio Fonck, économiste, demeurant à L-1353 Howald, 22, rue Père Conrad;
- 2.- Madame Léa Kappweiler, agent immobilier, épouse séparée de Monsieur Gilio Fonck, demeurant à L-1949 Howald, 7, rue Michel Lucius;
- 3.- Monsieur Claude Scuri, promoteur immobilier, demeurant à L-2152 Luxembourg, 38, rue van der Meulen, et
- 4.- Monsieur Josy Scuri, administrateur de sociétés, demeurant à L-5312 Contern, 10, Bourgheld.
- 5.- la société anonyme ARE INVEST S.A., avec siège social à L-1363 Howald, Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue du Général Patton, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 68.411,

ici représentée par ses deux administrateurs-délégués:

- Monsieur Gilio Fonck, prénommé, et
- Madame Léa Kappweiler, prénommée;

- 6.- la société anonyme SCURI GROUP S.A., avec siège social à L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 79.590,

ici représentée par son administrateur-délégué:

- Monsieur Claude Scuri, prénommé.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LUXPROMO II, S.à r.l., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTIONS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1363 Howald, Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue du Général Patton, constituée suivant acte, reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 458 du 24 juin 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal d'une réunion des gérants, tenue en date du 20 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C, numéro 914 du 14 septembre 2004. Les associées ARE INVEST S.A. et SCURI GROUP S.A., prénommées, ont acquis les parts sociales ayant appartenu à Monsieur Pilo Fonck, suivant cession de parts sociales du 4 avril 2001 dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.828.

II.- Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-trois virgule neuf mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 123,9468) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Gilio Fonck, préqualifié, vingt parts sociales	20
2.- à Madame Léa Kappweiler, préqualifiée, vingt parts sociales	20
3.- à Monsieur Claude Scuri, préqualifié, vingt parts sociales	20
4.- à Monsieur Josy Scuri, préqualifié, vingt parts sociales	20
5.- la société anonyme ARE INVEST S.A., préqualifiée, dix parts sociales	10
6.- la société anonyme SCURI GROUP S.A., préqualifiée, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer de siège social de la société de L-1363 Howald, Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue du Général Patton, à L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Bereldange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: G. Fonck, L. Kappweiler, C. Scuri, J. Scuri, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007. Relation: LAC/2007/1055. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 mars 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007047625/222/70.

(070046634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Balfrin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.332.

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BALFRIN S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 22244.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, prénommé, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C du 10 janvier 2006, numéro 61.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Salvatore Desiderio, prénommé.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
- 2) Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3) Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

La société MORWELL LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Desiderio, G. Tucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation: LAC/2007/2935. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007047766/202/58.

(070046628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

KBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.376.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Krasimir Dachev (Annexe 1^{er}) de sa fonction d'administrateur et président de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Krasimir Dachev, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Mirko La Rocca Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Le conseil d'administration

J.-P. Fiorucci / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007047452/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.
